Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 février 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0150

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 février 2022, en y retirant les points 20.015 à 20.017, 20.032 à 20.034, 30.005 et 30.016 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0151

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0152

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0153

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 18 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 0154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 332 098,87 $, taxes incluses, pour le service de gardiennage à la Cité des Hospitalières, dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CE21 0482), majorant ainsi le montant total du contrat de 325 587,12 $ à 657 685,99 $, taxes incluses;

2- de procéder à une évaluation du rendement d'Axia Services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1219376002

CE22 0155

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'exercer la première option de prolongation de l'entente-cadre conclue avec Importel inc. pour la fourniture sur demande de jeux vidéos (CM19 1107), pour une période de 12 mois, soit du 22 février 2022 au 21 février 2023;

2- d'autoriser une dépense estimée à 209 180,22 $, majorant ainsi le montant total de l'entente de 517 387,50 $ à 726 567,72 $, taxes incluses;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Importel inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1220138001

CE22 0156

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à la firme Les Matelas Houde inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de matelas, de sommiers et de bases de lit pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 24 février 2022 au 23 février 2025, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 232 605,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19047;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1217157017

CE22 0157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans, pour les services de plantation de remplacement des frênes abattus sur des propriétés privées, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 707 096,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19040;

2- d'autoriser une dépense de 70 709,63 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 106 064,44 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

4- de procéder à une évaluation de rendement de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1216628004

CE22 0158

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Soudure Brault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et d'installation de 13 bennes d'aluminium sur des châssis de camions classe 3 et 4 fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 470 252,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19077;

2- d'autoriser une dépense de 47 025,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Soudure Brault inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229446002

CE22 0159

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Équipements Twin (Laval) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'épandeur à abrasif 7 verges cubes en acier inoxydable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 662 237,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19078;

2- d'autoriser une dépense de 33 111,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipements Twin (Laval) inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225382003

CE22 0160

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer la première option de 12 mois de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 351 824,50 $, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 703 647 $ à 1 055 471,50 $, taxes incluses;

2- d'exercer la première option de 12 mois de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 765 764,87 $, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des contrats accordés à Loiselle inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 158 187,45 $ à 2 923 952,32 $, taxes incluses;

3- d'autoriser une dépense de 167 638,40 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1218479002

CE22 0161

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 $, taxes incluses, conformément à son offre de service;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1219384002

CE22 0162

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules du secteur Ouest du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18983;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Centre Mécanique Fyx	Lot 2 - PDQ 4, PDQ 5	162 090,33 $
9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus)	Lot 4 - PDQ 7, PDQ 10	205 475,85 $
Garage Deguire inc.	Lot 6 - Service gendarmerie Ouest	265 905,23 $

2- d'autoriser une dépense de 53 811,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires, ces dernières ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules du secteur Ouest du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18983;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
9105-1615 Québec inc.	Lot 1 - PDQ 1, PDQ 3	278 175,11 $
Midas l'Expert Entretien	Lot 5 - PDQ 8, unité nautique	166 964,40 $

2- d'autoriser une dépense de 22 256,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1215382028

CE22 0163

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire CD NOVA-TECH inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat d'achat des équipements pour la mesure de la qualité de l'air ambiant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 177 747,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18927;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1218247003

CE22 0164

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 232 446 $, taxes incluses, pour un service de réparation de bacs roulants visant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM20 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 448 955 $ à 681 401 $, taxes incluses;

2- de procéder à une évaluation du rendement de de USD Global inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228554001

CE22 0165

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 232 249,50 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 228 850 $, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1229456001

CE22 0166

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour l'impression et la distribution d'avis aux résidents;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Imprime-emploi, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 983 039,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19017 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Imprime-Emploi;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'expérience citoyenne et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1219447001

CE22 0167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une halte sanitaire au parc des Rapides dans le secteur de la Vague à Guy, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 168 879,66 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6640;

2- d'autoriser une dépense de 210 398,34 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 51 508,80 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Terrassements Multi-Paysages inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229244001

CE22 0168

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à 6330614 Canada inc. (Constech), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 900 400,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15798;

2- d'autoriser une dépense de 1 180 080,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 354 024,01 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de 6330614 Canada inc. (Constech);

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1218807003

CE22 0169

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 271 942,55 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 378 602,80 $ à 2 650 545,35 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 51 059,68 $, taxes incluses, à titre d'incidences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1229439001

CE22 0170

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accepter le rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec concernant l'Enfouissement Site Outremont et ses abords;

2- de demander la poursuite en phase de réalisation des travaux;

3- de s'engager à rembourser les frais encourus et engagés par Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux;

4- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour l'exécution des travaux de déplacement de réseaux câblés aériens vers des infrastructures souterraines, pour une somme maximale de 498 530,54 $, taxes incluses;

5- d'autoriser une dépense de 49 853,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1217231078

CE22 0171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver l'avenant à la convention de services professionnels, visant essentiellement le retrait et l'adaptation de certains services pour la phase de réalisation des travaux, dans le cadre du contrat accordé à Lemay CO inc. et SNC-Lavalin inc. pour le projet d'aménagement de la place des Montréalaises (CM18 1126), réduisant ainsi le montant total de la dépense de 7 540 611,23 $ à 7 234 752,27 $, taxes et contingences incluses;

2- d'autoriser le transfert d'un montant de 143 718,75 $, taxes incluses, du contrat de base au budget de contingences, majorant ainsi le budget de contingences de 983 558,24 $ à 1 127 276,99 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1219283001

CE22 0172

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 144,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19039;

2- d'autoriser une dépense de 125 721,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1226605001

CE22 0173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19007, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois;

Firme	Somme maximale	Contrat
Les Services Exp inc.	1 972 614,58 $	1
Groupe ABS inc.	1 825 138,44 $	2
Solmatech inc.	1 786 339,67 $	3
FNX-INNOV inc.	1 543 096,43 $	4

2- d'autoriser une dépense de 712 718,91 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services Exp inc., Groupe ABS inc., Solmatech inc. et FNX-INNOV inc.;

4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1217231080

CE22 0174

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme de 752 241,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1748;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;

4- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1220649001

CE22 0175

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un contrat de services professionnels à La Corporation de l'École Polytechnique, organisme sans but lucratif (OSBL) pour accompagner la Ville dans la réalisation de plans et devis du projet de réfection du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières avec l'utilisation de techniques de construction accélérées, pour une période de deux ans, se terminant en 2024;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Corporation de l'École Polytechnique à cet effet;

3- d'autoriser une dépense de 149 800 $, excluant les taxes;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1217000007

CE22 0176

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire des neuf arrondissements mentionnés au dossier décisionnel pour l'année 2022, pour une somme maximale de 109 198 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1214734001

CE22 0177

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver l'entente finale rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité de deux années de prolongation, conclue avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles;

2- d'autoriser en vertu de cette entente une dépense de 2 482 310,25 $, taxes incluses;

3- d'autoriser une dépense de 496 462,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1211541016

CE22 0178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Touchette Auto Location ltée, à des fins d'assemblage pour la construction d'un projet locatif d'habitations résidentielles, un terrain vague constitué du lot 5 013 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à l'extrémité nord de l'avenue Goulet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 386,3 mètres carrés, pour un montant de 520 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 013 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1218290003

CE22 0179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Groupe MTLDecor inc., pour une période de 24 mois non consécutifs, à compter du 1er mai 2022, un espace comprenant quatre tables sur la terrasse située à l'extérieur du 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 26 020 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1216025018

CE22 0180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter l'avenant 12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1225175001

CE22 0181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde à La compagnie d'investissement les cours du roi, une prolongation du délai jusqu'au 25 juillet 2027, pour réaliser l'obligation de construire un projet immobilier d'envergure et aménager l'assiette des servitudes en faveur de la Ville, stipulés à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 652 356, relativement à la cession, à des fins d'assemblage, d'une partie de ruelle située en front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en considération de la remise, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 420 000 $, valide jusqu'au 25 juillet 2027, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1198290007

CE22 0182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville de Montréal pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 (CG18 0116);

2- d'accorder un soutien financier de 60 000 $ à Plongeon Québec, selon les modalités et conditions de versement prévues au projet d'addenda 1;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1218475009

CE22 0183

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 125 000 $ à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc, pour soutenir la 19e édition de la Nuit Blanche 2022;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227317001

CE22 0184

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser l'utilisation du solde du projet Fort Ville-Marie (CM14 1010 et CM15 0666) par la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (Société) pour le remplacement des bornes de billetterie autonome du Musée et l'élaboration d'un plan directeur pour un nouveau système de gestion;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions d'utilisation du solde du projet Fort Ville-Marie par la Société;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1217233005

CE22 0185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 258 000 $ à Solon pour un projet de Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1225890001

CE22 0186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire des contributions financières accordées à six organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 $, soit un total de 3 890 310 $ pour la période de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation;

2- d'autoriser le Service des finances à procéder aux corrections requises conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, afin de réduire l'utilisation du budget de fonctionnement et d'utiliser l'enveloppe de 150 M$ du gouvernement du Québec (Réflexe).

Adopté à l'unanimité.

20.039 1218927017

CE22 0187

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;

2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 17 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227317003

CE22 0188

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1223302001

CE22 0189

Il est

RÉSOLU :

d'accepter un don d'équipements audiovisuels du musée Grévin de Montréal pour la Biosphère.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1219433002

CE22 0190

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la disposition à titre gratuit de la structure d'une mosaïculture inutilisée à la compagnie « Gestion horticole Normand Francoeur ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1219433001

CE22 0191

Il est

RÉSOLU :

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a conclu une entente avec le gouvernement du Québec lui accordant 3 millions de dollars pour financer des initiatives de promotion et valorisation de la langue française dans les municipalités;

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a mis sur pied le programme « Fous du français » et lance un appel à projets auprès des ses membres;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté un Plan d'action en matière de valorisation de la langue française;

Attendu que la Ville de Montréal a l'intention de faire le dépôt d'une demande dans le cadre du programme « Fous du français » afin de financer la réalisation des projets contenus dans le Plan d'action - cité ci-dessous - visant à encourager l'emploi du français à titre de langue commune chez les jeunes et les personnes issues de l'immigration.

Attendu que le programme exige de joindre à la demande une résolution du conseil municipal autorisant son dépôt;

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1218489002

CE22 0192

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 3 920 000 $ pour la tenue des Championnats du monde de cyclisme sur route 2026, conditionnellement à`:
   - l'obtention par le promoteur d'engagement financier des autres bailleurs de fonds à la satisfaction de la Ville de Montréal;
   - à la présentation d'un budget acceptable par l'ensemble des bailleurs de fonds et à la satisfaction de la Ville de Montréal;
   - la présentation d'un plan de legs à la satisfaction de la Ville de Montréal.
2- mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à préparer une convention de contribution financière entre la Ville et Événements GPCQM conditionnellement à l'obtention de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1218475008

CE22 0193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter l'Entente relative à l'enfouissement d'équipements électriques d'Hydro-Québec entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1206014001

CE22 0194

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, constitué du lot 2 334 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 151,6 mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse;

2- d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, une servitude temporaire de travail pour l'occupation d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 6024-6030, avenue de Châteaubriand, constitué le lot 2 334 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, si requis.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1227945001

CE22 0195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023;

2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2022-2023 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 406 192,93 $;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1224784001

CE22 0196

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 euros (±34 389,60 $ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables francophones (AIMF) pour l'année 2022;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1225117001

CE22 0197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 1 210 000 $, taxes nettes, pour l'année 2022, à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1211177002

CE22 0198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1224974001

CE22 0199

Vu la résolution CA22 22 0025 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 17 janvier 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1228062001

CE22 0200

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'entente de règlement hors cour intervenu entre la Ville de Montréal et Eurovia Québec Grands Projets inc. relatif au contrat portant sur la construction du bassin de rétention William (CG18 0065).

Adopté à l'unanimité.

30.015 1211541017

CE22 0201

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

3- de poursuivre la procédure d'adoption en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément aux règles adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1219424001

CE22 0202

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 158 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1210025003

CE22 0203

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 $ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 $ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1217404003

CE22 0204

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 $ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1229459001

E22 0205

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1229260001

CE22 0206

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 $ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1217227002

CE22 0207

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 6 du Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle (18-025), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin d'ajuster les prix maximaux d'acquisition.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1213227003

CE22 0208

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement BEAC-045-12, adopté le 21 septembre 2021 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;

2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1228987001

CE22 0209

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs à la Commission des services électriques de Montréal (RCE 02-005).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1210649008

Règlement RCE 02-005-1

CE22 0210

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1222675007

CE22 0211

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Miguel Cobo à titre de directeur infrastructures et opérations au Service des technologies de l'information dans l'échelle salariale 2022 - FM10, à la date de la résolution du CE, pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227022002

CE22 0212

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le secteur Saint-Ferdinand, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1221079001

CE22 0213

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte qu'il n'y a aucun rapport trimestriel de mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, entre le 1er octobre 2021 et le 31 décembre 2021, car aucune mainlevée n'a été accordée par décision déléguée pour respect des obligations.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1227903002

CE22 0214

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1er décembre et le 31 décembre 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1227903001

CE22 0215

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Rapport annuel 2021 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1227711001

Levée de la séance 10 h 59

70.001

Les résolutions CE22 0150 à CE22 0215 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Adjoint-greffier